

Extrait du Procès-verbal des Délibérations
Du Conseil Municipal du 20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Patrick ROUSSELET**.

Présents :

Vanessa HERARD, Elisabeth PEYROUTET, Mathieu PEYROUTET, Sébastien MAJESTE, André PELECQ ESCRABES, Serge CHOURRE, José Casanova

Absents : Frédéric LEBLANC, Fabien RAPATEL,

Absent mais ayant donné pouvoir :

Annie ESPOSITO a donné pouvoir à Elisabeth PEYROUTET

Christine DO SANTOS a donné pouvoir à Mathieu PEYROUTET

Bernard GERE a donné pouvoir à André PELECQ ESCRABES

Secrétaire de séance : Sébastien MAJESTE

Début de séance : 20h10

**Objet : CONVENTION DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE
DEFENSE INCENDIE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est responsable en matière de protection contre l'incendie. En janvier 2022, une convention avait été signée avec la SAUR, pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense incendie. Celle-ci vient à échéance et le Conseil doit se décider pour son renouvellement.

Après lecture de cette convention renouvelée pour 4 ans, le Conseil Municipal, et après en avoir largement délibéré à onze voix « POUR ».

D'APPROUVER la convention de contrôle et d'entretien des appareils de
Défense contre l'incendie avec la SAUR

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Patrick Rousselet



Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le



ID : 064-216404780-20260121-2026012002-DE

Verso

Annulé